



Face à l'autoritarisme du Ministre de l'Intérieur, la Résistance populaire

Deux jours après l'attentat de Charlie Hebdo, Monsieur CASTANER tweetait : #JeSuisCharlie

A priori, comme il le précise lui-même, il n'était #JeSuisCharlie que le 9 janvier 2015 au soir, qui fut une très longue soirée, vue qu'elle a commencée à 13h12, selon son tweet.

Depuis qu'il est Ministre de la Propa... pardon de l'Intérieur, Monsieur CASTANER multiplie les fakes news, est dans le déni de la réalité et sanctionne la liberté d'expression. La hiérarchie a toujours raison !

Pour avoir dénoncé un management institutionnel délétère provoquant une souffrance au travail, pouvant conduire jusqu'au suicide et fait des propositions pour mettre fin à ce massacre la réponse de Messieurs CASTANER, Ministre de l'Intérieur et MORVAN Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) a été 12 mois d'exclusion temporaire de fonction d'Alexandre LANGLOIS, notre secrétaire général.

Depuis sa prise de fonction le premier a vu 49 de collègues se donner la mort en moins de 9 mois et sa seule mesure a été une ligne téléphonique SOS suicide 24h/24. Du coup depuis le début de l'année on n'est plus à un suicide par semaine mais un tous les quatre jours...

Depuis sa prise de fonction le second a vu 89 de nos collègues se donner la mort en un peu moins de 2 ans. Il a pris deux mesures : donner l'ordre aux chefs de service de faire preuve d'empathie et des barbecues conviviaux sur le temps personnel des policiers, alors qu'on accumule déjà les heures supplémentaires. Autant d'efficacité qu'un sparadrap sur une jambe de bois.

Pendant ce temps la direction de France Telecom/Orange passe en correctionnel, pour son management délétère, qui provoqua le suicide de 19 salariés en deux ans, avec un réquisitoire demandant 1 an de prison et 15 000€ pour tous les responsables.

Pour avoir dénoncé les agissements du médecin police de l'Est de la France, Christian FREY, condamné par la Justice pour agressions sexuelles à 12 mois de prison avec sursis, interdiction d'exercer la médecine à vie, une injonction de soin et un fichage au fichier des délinquants sexuel, notre secrétaire général a été sanctionné de 12 mois d'exclusion temporaire de fonction. Pire le Ministère de l'Intérieur a continué de payer tous les frais de Justice de ce haut fonctionnaire pour qu'il attaque notre secrétaire général pour diffamation, alors même, que les victimes du prédateur sexuel n'ont pas eu droit aux mêmes aides. La Justice a rendu son jugement le 10 juillet 2019 à Metz, il n'y avait pas diffamation.

Heureusement qu'un soutien populaire a permis de contrer les manœuvres du Shérif de Nottingham, en rassemblant une cagnotte de plus de 30 000€ en moins d'une semaine. Merci à nos vrais employeurs !